

**Formation destinée aux agents qui participent à l'exécution de l'une des missions
 du service extérieur des pompes funèbres
 (chauffeur, porteur, fossoyeur, agent de chambre funéraire ou de crématorium...).**

1- Références légales	Code Général des Collectivités Territoriales (Article R2223-42)				
2- Dispositions légales	L'exercice de la fonction d'opérateur funéraire implique de détenir l'attestation de formation correspondante ou de l'obtenir dans les 3 mois suivant la prise de fonctions.				
3- Prérequis	Aucun				
4- Objectifs de la formation	- Disposer des connaissances de base sur la réglementation et la législation funéraire. - Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité liées au domaine funéraire. - Être préparé au contact avec les familles en deuil.				
5- Durée et sanction de la formation	18 Heures (16 heures de formation + 2 heures d'évaluation des acquis) Délivrance d'une attestation de formation <i>(Nota : cette formation et cette attestation peuvent être délivrées par un organisme de formation ou par l'employeur (organisme de pompes funèbres)).</i>				
6- Méthodes mobilisées pour la formation	- Exposés avec projection de supports pédagogiques, ateliers spécifiques par domaine, séances d'approfondissement en dialogue bilatéral stagiaires-formateur. - Supports pédagogiques et document de synthèse remis aux stagiaires.				
7- Délivrance de la formation	- Classes virtuelles (synchrones). - Présentiel possible partiellement ou intégralement pour une formation intra-entreprise ou groupée, sur demande des clients, selon des modalités arrêtées en commun.				
8- Contenu de la formation	Fixée par la législation en vigueur , la formation théorique couvre les domaines suivants : - Législation et réglementation funéraires. - Hygiène et sécurité - Psychologie et sociologie du deuil.				
9. Evaluation de la formation.	- Test d'acquisition des connaissances par QCM. - Autoévaluation par les stagiaires au regard des objectifs du § 4..				
10.Délais d'accès	- Organisation de sessions sous 3 mois, pour un nombre minimal de 4 stagiaires, sur demande du client et selon des modalités arrêtées en commun. Frais éventuels si sessions en présentiel. Réponse initiale sous 5 jours.				
11.Coût	200 € HT (coût dégressif à partir de 4 stagiaires en formation intra-entreprise)				
12.Contact	07 83 06 21 03 - contact@ffda.fr - Clos St Joseph, 34 chemin Foucou 83 000 TOULON				
Accès aux personnes handicapées : nous contacter afin que nous prenions en compte vos besoins particuliers.					
Statistiques 2023	Nb stagiaires	//	Taux réussite au QCM	//	Moyenne autoévaluation // /5
En complétant sa formation, un agent d'accueil d'organisme de pompes funèbres peut recevoir l'attestation de formation d'agent d'accueil funéraire ou présenter le diplôme de Maître de cérémonie ou celui de conseiller funéraire et exercer les fonctions correspondantes.					